



**MINI FUTSAL
RÉGLEMENTATION
SPÉCIFIQUE SAISON 2016-2017**



1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués par ordre de prépondérance, la réglementation spécifique ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal et les règlements FIFA.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. CATÉGORIE D'ÂGE

Catégorie	Année scolaire
Moustique	5 ^e et 6 ^e année

3. NOMBRE DE JOUEURS

- 3.1. Pour pouvoir jouer, une équipe devra être composée d'un minimum de cinq (5) joueurs et d'un maximum de quinze (15) joueurs.
- 3.2. Sur le terrain, les équipes se composeront de quatre (4) joueurs et d'un (1) gardien.
- 3.3. Il est à noter qu'un joueur ne pourra être affecté qu'à une seule équipe par événement.
- 3.4. Un joueur pourra participer à un match s'il arrive maximum avant le début de la 2^e demie.

4. SECTIONS

- 4.1. Les sections masculine, féminine ainsi que mixte seront offertes.
- 4.2. Dans la catégorie mixte, il sera obligatoire d'avoir deux (2) athlètes féminines en tout temps sur le terrain.

5. DURÉE DES MATCHS

- 5.1. Pour toutes les divisions et sections, les parties seront de deux (2) demies de quinze (15) minutes à temps continu avec une pause de deux (2) minutes entre les demies. Le temps ne sera pas affiché. La prolongation, s'il y a lieu, sera également à temps continu.
- 5.2. Les changements se feront à la volée, sans arrêt de jeu.
- 5.3. Un (1) temps mort de trente (30) secondes par demie sera accordé à chacune des équipes.
- 5.4. Lorsqu'il y a un écart de 10 buts, l'arbitre demande à l'entraîneur dont l'équipe tire de l'arrière s'il veut arrêter le match. Celui-ci peut choisir de le continuer ou d'y mettre fin.
- 5.5. **Lors du championnat régional seulement, dans le cadre d'un tournoi de type «double élimination» ou des rondes éliminatoires d'un tournoi à la ronde.** En cas d'égalité, trois (3) tirs de pénalité seront accordés à chaque équipe. Ces tirs devront être faits par des joueurs présents sur le terrain lors du signalement de la fin de la partie par l'arbitre. Si l'égalité persiste, chaque équipe devra exécuter un tir supplémentaire qui pourra être effectué par n'importe quel joueur, jusqu'à ce qu'une équipe brise l'égalité.

6. ÉQUIPEMENT

- 6.1.** Le ballon officiel sera un ballon de grandeur 4 de type *Soccerl*.
- 6.2.** Le ballon devra être fourni par une des deux équipes s'affrontant.
- 6.3.** Les protège-tibias ne seront pas obligatoires, mais fortement recommandés.

7. RÈGLES DE JEU

- 7.1.** Toutes les glissades/«tackles» seront strictement interdites.
- 7.2.** Les buts marqués directement à partir de la ligne de touche seront refusés
- 7.3.** Lors d'un coup de pied de but, le gardien peut envoyer le ballon au-delà de la ligne centrale.

8. CLASSEMENT

- 8.1.** Dans le cas d'un tournoi à la ronde, les points accordés aux fins du classement des équipes de la ronde préliminaire le seront de la façon suivante :
 - a) Victoire : 3 points
 - b) Défaite : 0 point
 - c) Nulle : 1 point
 - d) Forfait : 0 point
- 8.2.** Dans le cas d'un tournoi de type «double élimination», une équipe pourra poursuivre la compétition tant et aussi longtemps qu'elle ne perd pas deux (2) matchs. Une équipe qui perd un match a toujours la possibilité de se rendre en finale. Une équipe qui perd un deuxième match est éliminée.
- 8.3.** Un match forfait se traduit par un pointage de 5 à 0.
- 8.4.** Le pointage officiel affiché (comptabilisé en vue du classement) répondra à la règle suivante : le nombre de points marqués par une équipe dans un match n'excédera jamais plus de 10 buts de plus que son adversaire.

9. ÉGALITÉS AU CLASSEMENT

En cas d'égalité au classement entre deux ou plusieurs équipes en ronde préliminaire, les critères de bris suivants seront appliqués dans l'ordre :

- a) Matchs gagnés entre les équipes impliquées
- b) La meilleure défensive au total
- c) La meilleure offensive au total
- d) Tirage au sort entre les équipes à égalité